



PROJET DE REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DE 241.500 ACTIONS PROPRES REPRESENTANT 0,6% du CAPITAL

Ancenis, le 10 Avril 2009

Dans sa séance du 30 mars 2009, le Conseil de Surveillance a examiné la proposition du Directoire de mettre à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2009 une résolution portant sur la réduction du capital de la société MANITOU BF par annulation de 241.500 actions auto-détenues représentant 0,6% du capital.

Cette opération revêt un caractère relatif pour l'ensemble des actionnaires et est sans incidence comptable sur les capitaux propres consolidés du Groupe MANITOU.

Dans l'hypothèse d'une approbation de cette résolution par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le capital social de la société MANITOU BF serait composé de 37.567.540 actions d'un nominal de 1 €.

Prochains rendez-vous

27 avril 2009 : chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2009

4 juin 2009 : Assemblée Générale

Informations Société disponibles sur

www.manitou.com

Cotation

ISIN : FR 0000038606 . MNO : MTU

Reuter : MANP.PA . Bloomberg : MTU.FP

Indices : SBF 250, NEXT 150, MIDCAC 100